



Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion intitulée « Extension du réseau de vélos en libre-service « Neuchâtelroule » dans le haut de Cortaillod »

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Contexte

Le 26 mai 2021, le Conseil général a accepté une motion déposée par le groupe Les Verts Ecologie et Liberté demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer une borne à vélos dans le haut du village.

2. Evaluation de la situation

Par mobilité douce, on entend les déplacements à pied, sur roues ou sur roulettes, à la seule force musculaire humaine. Le vélo constitue un élément intéressant de la mobilité pour les trajets de courte et moyenne distances. Couplé au réseau des transports publics, le vélo permet de desservir les derniers kilomètres d'un trajet jusqu'à sa destination finale. Le vélo permet également d'atteindre rapidement une gare ou un arrêt de bus depuis son domicile pour les personnes désireuses de renoncer à l'usage d'un moyen de transport individuel motorisé.

Neuchâtelroule est une action initiée par la Ville de Neuchâtel qui vise à encourager la pratique du vélo sur le Littoral. Les utilisateurs de Neuchâtelroule peuvent emprunter plus de 440 vélos sur tout le Littoral répartis dans 45 stations. Le réseau est doté d'un fourgon électrique qui parcourt la région pour transporter les cycles d'une station à l'autre et faire les réparations nécessaires. Neuchâtelroule propose différents abonnements annuels ou mensuels ; il est également possible de louer les vélos en libre-service sans abonnements via son smartphone.

Cortaillod participe déjà au réseau de Neuchâtelroule. Une station comportant 10 vélos est située au Petit Cortaillod. Elle constitue un élément intéressant dans l'offre touristique durant la belle saison. Par contre, elle n'est pas située à un emplacement idéal pour les personnes désireuses de rejoindre Cortaillod en transport public et d'utiliser ces vélos pour le dernier tronçon de leur parcours. Le bas du village est desservi par la station de vélos en libre-service de la gare d'Areuse. L'installation d'un emplacement à proximité de l'arrêt de bus de Cort'Agora permettrait de compléter l'offre dans le haut du village. Cet emplacement implique un investissement de 13'500 francs pour l'achat de 10 vélos et cadenas connectés. En plus, il faut compter 5'400 francs par an pour l'exploitation (équilibrage du réseau et entretien des vélos). Lors du dépôt de la motion, la question a été posée de mettre à disposition des vélos électriques. Pour le moment, ce service n'est pas offert par Neuchâtelroule, mais des réflexions sont en cours. Le Conseil communal est d'avis qu'il serait trop compliqué de développer un tel service en dehors du réseau existant. Il propose de suivre les développements en la matière et de revenir sur cette question le moment venu.

Pour celles et ceux qui utilisent leur vélo personnel pour rejoindre l'arrêt du bus, il manque actuellement un parc à vélos proche de l'arrêt de Cort'Agora. L'installation d'un parking pour les vélos en libre-service avec des places supplémentaires permettrait d'offrir ce service aux adeptes de la mobilité douce et des transports publics.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil communal propose d'installer une station de 10 vélos en libre-service « Neuchâtel roule » à proximité de l'arrêt de Cort'Agora et d'y aménager également un parking à vélos. La demande de crédit nécessaire sera soumise au Conseil général lors de sa prochaine séance, si le Conseil général accepte ce rapport. Le Conseil communal propose également de classer cette motion.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 12 septembre 2022

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Philipp Hadorn Olivier Félix